



Arrondissement de Virton  
ADMINISTRATION COMMUNALE  
FLORENVILLE

**ARRETE DE POLICE**

INTERDICTION INSTALLATION DE CAMPS DE JEUNESSE EN BORDURE DE  
SEMOIS  
JUSQU'AU 19 JUILLET 2021

---

**La Bourgmestre,**

Vu le communiqué de presse de Monsieur le Gouverneur de la Province du Luxembourg en date du 14 juillet 2021, suite aux intempéries qui ont frappé le nord-ouest de la province de Luxembourg ;

Vu que durant les vacances de juillet-août, la Commune de Florenville accueille des mouvements de jeunesse et que ceux-ci sont généralement installés dans des pâtures jouxtant un cours d'eau ;

Attendu que les prévisions météorologiques prévoient entre 40 et 60 litres d'eau à certains endroits ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des personnes ;

Vu la nouvelle loi communale ;

**ARRETE :**

**ART.1 :**

**Sur tout le territoire de la commune de Florenville :**

**A partir de ce jour et jusqu'au 19 juillet :**

Tout mouvement de jeunesse sollicitant une autorisation de séjour en bordure de Semois et/ou en zone inondable sera interdit pour les raisons de sécurité excepté **ceux qui séjournent dans des bâtiments.**

**ART. 2 :**

En application de la Nouvelle Loi communale, une copie du présent sera transmise à :

- ✓ Mr. Le Chef de Poste de Florenville, pour exécution
- ✓ Au service des Travaux et à l'Atelier Communal, pour information et disposition
- ✓ A Monsieur le Gouverneur, pour information

**Fait à Florenville, le 16 juillet 2021**

**La Bourgmestre,**



**C.GODFRIN**